

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur les différentes places d'armes; en revanche, il envisage qu'il est absolument nécessaire, en premier lieu, de préserver de cette épidémie la troupe appelée en service et d'empêcher par là que la santé publique ne soit exposée au même danger.

En conséquence le Département vous prie instamment :

1. De vouloir bien vous assurer que les hommes appelés aux cours militaires fédéraux de l'année courante sont vaccinés et de pourvoir, en outre, à ce qu'ils soient en général revaccinés avant d'entrer au service militaire fédéral et à faire vacciner ceux qui ne l'auraient pas encore été;

2. De nous faire un rapport, avant le départ de la troupe, sur l'état de santé des hommes habitant des localités où des cas de petite vérole se seraient produits et d'attendre notre décision à leur égard. — Agréés, etc.

Berne, le 6 juin 1870.

Tit. — Le Département soussigné vous communique régulièrement les rapports de l'inspecteur de l'infanterie de votre arrondissement sur les inspections auxquelles il procède des écoles et des cours d'infanterie qui ont lieu chaque année dans votre Canton.

Ces rapports qui nous reviennent ordinairement avec la simple déclaration « Vu, » renferment cependant des observations qui se renouvellent depuis nombre d'années et auxquelles, par conséquent, il n'est pas remédié.

Afin de faire cesser cet état de choses anormal, nous venons vous informer qu'à l'avenir les observations de cette nature contenues dans les rapports des inspecteurs de l'infanterie seront soulignées et numérotées au crayon rouge, ce qui sera non-seulement pour les Cantons intéressés l'indication que leur attention est spécialement attirée sur leur contenu, mais qu'ils sont en outre invités à nous transmettre des explications à leur sujet.

En portant ce qui précède à votre connaissance et en vous priant de vous y conformer à l'avenir, nous saisissons cette occasion, Messieurs, pour vous assurer de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

M. le colonel fédéral Philippin, président de la Société, nous prie de faire connaître que le comité central a fixé la réunion générale, qui doit avoir lieu cette année à Neuchâtel, aux samedi, dimanche et lundi, 16, 17 et 18 juillet prochain.

La circulaire du comité qui annoncera cette résolution aux membres de la Société et le programme de la fête, vont être adressés aux sections. — Prière aux journaux de bien vouloir reproduire.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

ANNONCE.

En vente chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ARMES À FEU PORTATIVES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE

par W. VAN BERCHEM, *lieut.-colonel fédéral*. 1865. Broch. in-8° avec planches. — Prix 2 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 5.